



© F. BLANC

NOTRE MANIFESTE POUR LE 1^{er} MAI

La question du temps de travail est revenue ces dernières semaines au premier plan de l'actualité. Jour férié travaillé gratuitement, allongement de la durée hebdomadaire, recul de l'âge de la retraite, allongement de la durée de cotisation... An nom de FO, j'avais mis en garde contre toute idée de cette nature. Si les premières pistes ont été « remballées », le président de la République, lors de sa conférence de presse le 25 avril, a cependant confirmé que la réforme des retraites, vers un régime universel par points, conduirait bien, via une décote, à « inciter » les salariés à partir plus tard – c'est-à-dire à accélérer l'allongement de la durée de cotisation requise (la dernière réforme en la matière porte cette durée à 43 ans pour la génération 1973!).

Comme nous l'avons dit, d'une certaine façon le président de la République a ainsi confirmé le bien-fondé de nos critiques et de notre opposition au principe même du régime universel par points. Il conduit à absorber les régimes existants, à gommer leurs dispositions spécifiques, y inclus le régime complémentaire Agirc-Arrco financé par la cotisation et géré par les syndicats et les

employeurs, et à donner toutes les clés, les « manettes », à l'État. Les gouvernements pourront ainsi agir d'autant plus aisément pour faciliter l'allongement de la durée d'activité. Le matin même du jour initialement prévu pour l'allocution du président, lundi 15 avril, l'économiste Philippe Aghion, qui a travaillé au programme économique de sa campagne présidentielle, expliquait sur France Inter que « *le système à points était une*

Le 1^{er} Mai, journée historique de solidarité syndicale et de revendications.

manière beaucoup plus juste d'allonger » la durée d'activité. Le président a d'ailleurs clairement évoqué l'âge de 64 ans.

La question des retraites et de la mobilisation à venir pour faire obstacle à ce projet de réforme sera au centre de nos débats lors des meetings, rassemblements et manifestations du 1^{er} Mai.

FO n'oubliera pas non plus la signification plus générale du 1^{er} Mai, journée historique de solidarité syndicale et de revendications. Particulièrement en cette année du centenaire de

l'Organisation internationale du travail.

En 1919, se tenait la première Conférence internationale du travail, organisée depuis chaque année par l'OIT. La première convention internationale du travail qui fut adoptée répondait à la revendication ouvrière de la journée de huit heures, à l'origine du 1^{er} Mai, et instaurait parallèlement la limite de quarante-huit heures hebdomadaires. Léon

Jouhaux, vice-président de la conférence, en tant que délégué ouvrier de la France, présenta alors le projet de convention en ces termes : « *Les délégations ouvrières proclament que les travailleurs ont droit à la vie pleine, à celle qui permet d'entretenir le corps en santé et de développer les facultés intellectuelles et morales.* »

La convention est entrée en vigueur en 1921. Elle demeure d'actualité dans de nombreux pays, y compris aujourd'hui dans certains secteurs d'activité qui contournent le droit du travail au prétexte de nouvelles formes d'emploi liées au numérique, qui conduisent à ne plus compter les heures.

Se rassembler syndicalement, tenir meeting, manifester le 1^{er} Mai sera pour FO l'expression de notre détermination à poursuivre ce combat pour la justice sociale.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr